

COQUELUCHE

Agent pathogène	<i>Bordetella pertussis ou parapertussis</i>
Réservoir	Homme malade
Source de contamination	Sécrétions respiratoires (gouttelettes et transmission aérienne)
Mode de contamination <i>E : à partir de l'environnement</i> <i>P : de personne à personne</i>	<i>P</i> : par contact direct
Période d'incubation	5 jours à 3 semaines - en moyenne 7 jours
Importance de la contagiosité	Forte
Durée de la contagiosité	Surtout les 3 premières semaines en l'absence de traitement, et jusqu'à 5 jours après le début d'une antibiothérapie efficace
Population particulièrement exposée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfants et adolescents non ou mal vaccinés ou vaccinés depuis plus de 5 ans, ▪ adultes ▪ personnes âgées
Populations présentant un risque de gravité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ potentiellement mortelle chez l'enfant de moins de 2 mois ▪ nourrissons de moins de 1 an
MESURES A PRENDRE DANS LA COLLECTIVITE	
Eviction	Oui ; pendant 5 jours après le début d'une antibiothérapie efficace par un macrolide ou par un autre antibiotique efficace en cas de contre indication de ces antibiotiques
Mesures d'hygiène	Application des mesures d'hygiène
Mesures préventives *: Un seul cas : mesures applicables à la classe ou section Plusieurs cas dans la classe ou la section : mesures étendues à la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - La vaccination contre la coqueluche est recommandée dès l'âge de 2 mois (Cf. calendrier vaccinal en vigueur) - <u>Lors d'un cas de coqueluche</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les collectivités d'enfants et les parents de l'existence de cas dans la collectivité 2. Vérification et mise à jour des vaccinations par le service médical de la collectivité 3. Chimio prophylaxie des enfants non ou mal vaccinés, ayant reçu moins de 4 doses ou si la dernière

	<p>injection date de plus de 5 ans et du personnel quel que soit leur statut vaccinal</p> <p>4. Recommandations ayant une toux persistante de plus de quinze jours de consulter un médecin</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* la conduite à tenir autour d'un cas est en cours de révision par un groupe de travail du Conseil supérieur d'hygiène publique de France